

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT AVRIL DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 20 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, , Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER ;

Pouvoirs :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel Lagier

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCAION EN DATE : 13 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE : 26 avril 2018

OBJET : avenants aux marchés de travaux pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés

-----N° 2018/23

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les quatorze marchés de travaux relatifs à l'opération de « construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés » ont été attribués par délibération n° 2016/071 du 7 novembre 2016.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 42-2° et 65,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 139,

Vu la délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu les délibérations n° 2015/012 du 30 janvier 2015 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une nouvelle école maternelle et n° 2017/107 du 15 décembre 2017 portant actualisation de ladite AP/CP,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération n° 2016/071 du 7 novembre 2016 portant attribution des marchés de travaux pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés,

Vu la délibération n° 2017/66 du 30 juin 2017 portant passation des avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 1, 3, 9, 10 et 12.

Vu délibération n° 2017/108 du 15 décembre 2017 portant passation des avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 4, 5, 6 et 11 et des avenants n° 2 aux marchés de travaux des lots n° 1 et 12,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 9 avril 2018,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux suivants, dans le cadre de l'opération de « construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés », ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en application :

- avenant n° 3 au marché de travaux du lot n° 1 – **terrassements - gros œuvre** dont **PAILLASSEUR Frères** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché.
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2 – **structure bois – bardage** dont **SDCC** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **651 284.00 euros HT**.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 3 - **étanchéité** dont **ASTEN** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 4 – **menuiserie extérieure bois - occultations** dont **MENUISERIE MARC BLANC** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 5 – **menuiserie intérieure bois** dont **SUSCILLON** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **211 116.36 euros HT**.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 6 - **métallerie** dont **CONFORM METAL** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et ramenant le nouveau montant du marché à **98 417.00 euros HT**.
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 7 – **cloisons – plafonds - peinture** dont le groupement **AUBONNET & FILS / ETS BOURDIN** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **244 010.40 euros HT**.
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 8 – **sols minces** dont **AUBONNET & FILS** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et ramenant le nouveau montant du marché à **37 416.55 euros HT**.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 9 – **carrelage - faïence** dont le groupement **LA RHODANIENNE DE CARRELAGE / SNC** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **130 970.02 euros HT**.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 10 – **chauffage – ventilation - plomberie** dont **BORDANOVA** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et ramenant le nouveau montant du marché à **374 509.35 euros HT**.
- avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 11 – **électricité courants faibles** dont **E.C.O.L.** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **214 325.00 euros HT**.
- avenant n° 3 au marché de travaux du lot n° 12 – **voiles réseaux divers** dont **GREEN STYLE** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **313 048.70 euros HT**.
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 13 – **espaces verts** dont **GREEN STYLE** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et portant le nouveau montant du marché à **59 930.15 euros HT**.
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 14 – **équipements de cuisine** dont **PERRIER ANDRE** est titulaire pour la prolongation de la durée d'exécution du marché et ramenant le nouveau montant du marché à **248 600.38 euros HT**.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2018 sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

Reçu le 26/04/2018
ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

